

**FEDERATION SPORTIVE et CULTURELLE DE FRANCE
COMITE REGIONAL FSCF DU CENTRE VAL DE LOIRE**

FINALE REGIONALE DES CONCOURS PAR DEGRE

ST DENIS EN VAL - 14 MAI 2023

REGLEMENT TECHNIQUE :

- Les mouvements seront conformes au programme Fédéral 2023.
- Une Gym qui présente des niveaux d'agrès mélangés, est classée sur le plus fort degré exécuté. (ex. : Barres et Sol en 3^{ème} Degré – Poutre et Saut en 4^{ème} Degré). La Gym se présente au jury du 4^{ème} Degré pour tous ses agrès et elle est classée en 4^{ème} Degré. Les Juges du 4^{ème} Degré noteront donc, éventuellement, du 3^{ème} ou même du 2^{ème} Degré.
- Chaque Comité Départemental présente les Gyms sorties 1ères, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} aux classements départementaux dans chaque degré (ou les suivantes en cas de défection dans les 4 premières).
- Les modifications seront portées à la connaissance de Hélène LAGNEAU **AUSSITÔT** que possible (**INTERNET**)
- **Tout désistement doit être prévenu 48 Heures avant la finale (INTERNET !). Après ce délai, aucune modification ne sera acceptée**
- Le classement est individuel, donc le choix du justaucorps est libre (Code Fédéral).
- **Il est demandé aux gyms de ne pas faire d'acros lors de l'échauffement**

JUGES :

Chaque comité devra fournir des juges, licenciés pour la saison en cours et **COMPETENTS** dans l'agrès choisi.

Pour le bon déroulement des épreuves, 16 Juges par horaire sont nécessaires (3 à 4 Juges par Comité).

Les Juges peuvent s'inscrire pour la journée ou pour un horaire selon leurs compétences.

ATTENTION : si des gyms sont engagées en 6ème degré, obligation pour le département de présenter au moins 1 juge 6ème. Dans le cas contraire, les gyms ne participeront pas à la compétition

Si 3 gymnastes sont qualifiées dans un département en 6ème degré, 2 juges 6ème degré sont exigés.

PALMARES :

Les gyms seront en justaucorps au palmarès

Un palmarès oral aura lieu à la fin de la compétition du matin.

En fin de journée, il sera remis 1 Palmarès par CLUB représenté.

En cas d'absence injustifiée au palmarès, la récompense ne sera pas remise.

HORAIRES : à définir

ENGAGEMENTS :

Les palmarès des Concours Départementaux par degrés seront transmis à Hélène LAGNEAU ln.lagneau@free.fr DES LA FIN DU CONCOURS avec la confirmation des Sélectionnées et de la présence des Juges.

Les droits d'engagement seront payés par les Comités Départementaux.

Ne peuvent être sélectionnées que les Gyms licenciées dans COMITE REGIONAL FSCF DU CENTRE VAL DE LOIRE.

RAPPEL :

Doivent se présenter dans un degré supérieur toutes les Gyms ayant obtenu :

1 ^{er} DEGRE	2 ^{ème} DEGRE	3 ^{ème} DEGRE	4 ^{ème} DEGRE	5 ^{ème} DEGRE
50 Pts	54 Pts	58 Pts	64 Pts	70 Pts

Les 5^{ème} Degré Jeunesses peuvent rester en 5^{ème} Degré Aînées

REPECHAGE :

En cas de repêchage, seules les titulaires de leur étoile seront sélectionnées.

Attention, les repêchées peuvent être prévenues jusqu'à 48 heures avant la compétition.

La liste définitive des repêchées sera transmise par le comité régional par l'intermédiaire d'Hélène LAGNEAU.